

Dossier suivi par :
AMBROSINO Mélanie et SASSET Martine, Infirmières
03.81.58.46.85
Email : infirmierie.legta.besancon@educagri.fr

Dannemarie-sur-Crête, le 20/05/2026

VISITE MÉDICALE ANNUELLE OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES ET ETUDIANTS MINEURS ALLANT EN STAGE

Chaque élève mineur de plus de 14 ans scolarisé en lycée professionnel agricole doit obligatoirement passer une visite médicale afin d'obtenir une affectation aux travaux réglementés pour se rendre en stage (prévus aux référentiels de formation et définis dans la convention de stage).

Une convention est établie et co-signée entre l'établissement et l'un des médecins généralistes de Dannemarie sur Crête, Dr BOSTVIRONNOIS, qui donnera un « avis médical d'aptitude » valable un an (art.D 717-38 du Code rural et de la pêche maritime et R. 4153-40 du Code du travail).

La visite médicale de votre enfant est gratuite (sauf en cas d'absences non justifiées à plus de deux rendez-vous fixés). Elle sera organisée au sein du lycée et se déroulera au cours du 1^{er} semestre de chaque année scolaire, soit avant la date du premier stage (en fonction des disponibilités des médecins).

Néanmoins, au vu du nombre d'élèves allant en stage et afin de fluidifier le planning des visites médicales, il se peut que votre enfant soit convoqué durant la fin du troisième trimestre. Dans ce cas, l'aptitude obtenue à l'issue de cette visite médicale sera valable pour l'année scolaire 2027-2028.

Une convocation vous sera envoyée au plus tard la semaine précédant cette visite par le secrétariat de la vie scolaire (Madame SCHMITT) via Eclat, afin de vous indiquer la date et l'heure de passage de votre enfant. Nous vous prions de bien vouloir vérifier régulièrement votre messagerie Eclat et d'avertir le lycée en cas d'absence (vs-legta.besancon@educagri.fr).

La visite médicale dure environ 30 minutes par élève et se déroule en deux temps. Une première partie avec l'infirmière du lycée (un questionnaire médical sera complété), puis une deuxième partie avec le médecin conventionné.

Plusieurs documents sont requis pour cette journée :

- Le **carnet de santé**
- La/les **photocopie(s) des ordonnances** si traitements particuliers et/ou tout compte-rendu médical nécessaire à cette visite
- Le **PAI** (projet d'accueil individualisé) pour les élèves ou étudiants concernés
- La **fiche de santé confidentielle**

Les rappels des vaccinations obligatoires DTCP (**diphtérie/tétanos/coqueluche/poliomyélite**) **doivent être à jour avant l'entrée dans l'établissement scolaire** (le rappel du vaccin est à faire entre 11 ans et 13 ans, soit entre 2022 et 2024 si votre enfant est né(e) en 2011).

Sans vaccinations à jour, votre enfant ne pourra pas se rendre en stage. Merci de vous mettre en relation avec votre médecin traitant.

En cas d'absence (médecin, élèves, infirmières) ou de modification de date et/ou d'horaire, le planning des visites médicales sera automatiquement mis à jour et accessible via ce QR code (disponible au sein de l'établissement pour les élèves).

